

Dijon, vendredi 22 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04377

Modifiant l'avis n° FR/2022/04321

Pris en application:

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires) Code des transports

Gestion de la ressource en eau

SEILLE Limitation mouillage - Bief de Louhans

Limitation de mouillage (Bief de Louhans) (tous les usagers - dans les deux sens) (1.2 m)



- à partir du 14/07/2022 à 15:00 au 27/07/2022 à 09:00
 - o Seille

entre les pk 35,5 et pk 39,000 - Tout le chenal

Commentaire:

Le mouillage dans le bief de Louhans est limité à 1.20m.

Mesdames et Messieurs les usagers sont invités à être vigilants à la sortie de l'écluse de Branges.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél: 03.45.34.13.00 - Fax: 03.45.34.12.99

UTI Saône-Loire, 1, rue George Feydeau, 71100 CHALON-SUR-SAONE

Tél: 03 58 09 01 38 - Fax: 03 58 80 70 29

Date limite d'affichage:

28/07/2022

Cadre d'astreinte

515

David MICHEL

Direction territoriale Centre-Bourgogne Chemin Jacques de Baerze - CS 36229 21062 DIJON CEDEX Tél: 03.45.34.13.00 - Fax: 03.45.34.12.99